

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA REUNION
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 15 avril 2023

Le samedi 15 avril 2023, les membres de l'association « Fédération Départementale des Chasseurs de la Réunion » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de son président Monsieur Patrick BEAUDRON, à la Maison de la Chasse et de la Nature de l'Étang Salé.

La tenue de cette assemblée a, par ailleurs, été annoncée dans le journal « Le Quotidien » en date du 15 mars 2023.

Au cours de cette assemblée générale 45 membres étaient présents ou représentés (cf. feuille d'émargement en annexe sur laquelle figure la liste des participants).

Madame Corine DUSSAUX, de la société Audit Réunion, commissaire aux comptes de l'association, régulièrement convoquée, était présente.

Avant de procéder à l'ouverture de cette Assemblée Générale, le Président cède la parole à Mme Jane COZETTE, Directrice de la FDC974 qui informe alors l'assemblée, qu'un tirage au sort, pour gagner une prise en charge de validation du permis de chasse pour la nouvelle année, aura lieu à la fin de l'AG et récompensera un utilisateur de l'application ChassAdapt.

Elle rappelle par la même occasion les critères de validation pour être éligibles au tirage au sort. Cela concerne ceux qui ont utilisé correctement l'application ChassAdapt au cours de cette dernière année : géolocalisation pour au moins 50% des déclarations et géolocalisation sur le terrain.

Puis un tirage au sort est effectué dans l'assistance.

Mme Jane COZETTE annonce que les résultats seront annoncés à l'issue de cette Assemblée Générale.

Le Président de la FDC974 présente alors à l'assemblée tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que tous les employés de la FDC974.

Après avoir remercié les participants pour leur présence, le Président Patrick BEAUDRON déclare ouverte l'Assemblée générale à 09h45.

Il sollicite les membres de l'assemblée pour avoir une pensée et demande une minute de silence en mémoire des chasseurs qui nous ont quitté au cours de cette dernière année cynégétique.

L'assemblée se lève et respecte cette minute de recueillement.

Le Président adresse, plus particulièrement, ses remerciements à Monsieur Mathieu HOARAU, Maire de l'ETANG SALE, pour la mise à disposition de la FDC974 du matériel de réception. Il remercie également Mr BOYER, son directeur de cabinet présent sur site.

Le président Patrick BEAUDRON présente les excuses des invités qui n'ont pu répondre positivement à cette Assemblée Générale : Le Préfet de la REUNION et autres élus de collectivité. Il remercie également ANTENNE REUNION présente pour un reportage sur la chasse au Tangué.

Le Président rappelle alors les points inscrits à l'ordre du jour et précise, à cette occasion, que la FDC974 n'a reçu aucune question écrite pour le point 9 ci-dessous.

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 avril 2022
- 2) Rapport moral et d'activité pour l'exercice 2021/2022 du Président,
- 3) Rapport financier du Trésorier pour l'exercice 2021/2022,
- 4) Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2022,
- 5) Approbation des comptes pour l'exercice 2021/2022, quitus, affectation du résultat,
- 6) Approbation des conventions réglementées pour l'exercice 2021/2022,
- 7) Approbation du budget de l'exercice 2023/2024,
- 8) Votes du montant des cotisations pour l'exercice 2023/2024,
- 9) Questions écrites.

Il propose ensuite que la composition du bureau de cette Assemblée Générale soit la même que celui du Conseil d'Administration de la FDC974 à savoir, en particulier :

- Président : Mr Patrick BEAUDRON,
- Trésorier : Mr Philippe LEBON,
- Secrétaire : Mr Pierre-Yves MAUREAU.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Le Président Patrick BEAUDRON propose à l'assemblée, dans un souci de simplification et sauf demande contraire de celle-ci, que, pour toutes les résolutions ci-dessus, à prendre au cours de la présente assemblée, les votes se fassent à main levée.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, il a été fait lecture des différents rapports :

- 2) Rapport moral et d'activités du Président (*cf. document joint en annexe*).
- 3) Rapport financier du Trésorier (*cf. document joint en annexe*); lecture faite par Monsieur Philippe Lebon.
- 4) Rapport du commissaire aux comptes, Mme Corine DUSSAUX, sur les comptes clos au 30/06/2022 (*cf. document joint en annexe*).
- 5) Approbation des comptes pour l'exercice 2021/2022, quitus, affectation du résultat :
- 6) Madame DUSSAUX fait part à l'assemblée que dans le cadre de sa mission de contrôle, elle se doit de faire lecture des conventions réglementées pour l'exercice 2021/2022

Aucune question n'ayant été posé par les participants à la suite de la lecture de chaque rapport, le président a mis aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 avril 2022.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 avril 2022, procède au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

- Pour : 45 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0



Deuxième résolution :

Rapport moral et d'activité pour l'exercice 2021/2022 du Président.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et d'activité pour l'exercice 2021/2022 du Président Patrick BEAUDRON procède au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

- Pour : 45 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0

Troisième résolution :

Rapport financier du Trésorier pour l'exercice 2021/2022.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Trésorier Philippe LEBON pour l'exercice 2021/2022 procède au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

- Pour : 45 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0

Quatrième résolution :

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2022.

- L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes, Mme Corine DUSSAUX, sur les comptes clos au 30 juin 2022 procède au vote
Madame DUSSAUX explique à l'assemblée que les comptes de la FDC974 :
 - Ont fait l'objet de sa part d'une approbation pure et simple des comptes clos au 30/06/2022
 - Qu'il n'y a pas de remarques particulières à formuler sur ceux-ci,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

- Pour : 45 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0

Cinquième résolution :

Approbation des comptes pour l'exercice 2021/2022, quitus, affectation du résultat.

L'assemblée générale après avoir entendu le Trésorier Philippe LEBON et le Président Patrick BEAUDRON au sujet des comptes pour l'exercice 2021/2022, valident ceux-ci à l'unanimité.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021-2022 s'élevant à 30 105 € au compte « report à nouveau ».

Quitus est accordé à l'unanimité par l'assemblée aux administrateurs pour leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

- Pour : 45 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0

Sixième résolution :

Approbation des Conventions Réglementées pour l'exercice 2021/2022.

Madame DUSSAUX fait part à l'assemblée que dans le cadre de sa mission de contrôle, elle se doit de faire lecture des conventions règlementées pour l'exercice 2021/2022.

Mme DUSSAUX précise qu'aucune convention règlementée n'a été signée pour l'exercice 2021/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

- Pour : 45 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0

Septième résolution :

Approbation du budget de l'exercice 2023/2024.

La parole est passée, par le trésorier Philippe LEBON, à la Directrice de la FDC974, Jane COZETTE, qui présente à l'Assemblée Générale le budget 2023/2024.

L'assemblée, après avoir entendu les explications et les précisions de la Directrice de la FDC974, et aucune question n'étant posée, approuve celui-ci dans les termes suivants :

- - Total des produits : 380 019 €
- - Total des charges : 378 400 €
- - Soit un bénéfice net comptable de : 1 619 €

et procède au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

- Pour : 45 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0

Huitième résolution :

Votes du montant des cotisations pour l'exercice 2023/2024.

Le Président Patrick BEAUDRON, prend la parole et présente à l'assemblée le montant des cotisations pour l'année 2023/2024.

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'Administration, propose de fixer le montant du timbre fédéral aux conditions suivantes :

- Le timbre fédéral : 81 €
- Le timbre temporaire de 9 jours : 41 €
- Le timbre temporaire de 3 jours : 21 €

Rappel par le Président que le tarif pour les nouveaux chasseurs est fixé par la FNC :

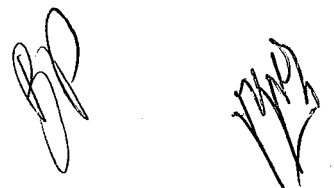
Nouveaux chasseurs

- Timbre annuel : 30,00 €
- Timbre temporaire de 9 jours : 25,15 €
- Timbre temporaire de 3 jours : 12,57 €

En conclusion, le Président Patrick BEAUDRON, confirme que la FDC974 ne peut pas faire autrement que d'appliquer les décisions de la FNC et demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

- Pour : 45 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0



Neuvième résolution :

Questions écrites

Le Président Patrick BEAUDRON rappelle à l'assemblée qu'il n'y pas eu de questions écrites qui ont été transmises à la FDC974.

- 1) Mr Michel GERARD demande alors la parole et propose :
 - a. Que soit rectifiée une « *anomalie institutionnelle* » entre la REUNION et la METROPOLE quant aux périodes de chasse
 - b. De rectifier, si possible, les dates de validité pour le timbre fédéral et de passer la saison cynégétique du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ce qui serait plus logique vu nos périodes de chasse.
 - c. De préciser, concernant la validation du permis au 30/06, les moyens qui seront utilisés pour informer tous les chasseurs de la date d'ouverture de la chasse au lièvre en 2023

Mr Frédéric ROBERT, de la FDC974, prend la parole en réponse à Mr GERARD et explique la difficulté d'une telle mesure par rapport au guichet unique qui est national. De plus, les chasseurs souhaitant chasser en métropole, et inversement, seront confrontés à un problème de validation. Mme Jane COZETTE informe l'assemblée qu'une réunion de travail aura lieu avec la FNC et que la question sera posée à cette occasion.

Pour ce qui est des moyens de communication et d'information pour la nouvelle réglementation pour la chasse au Lièvre, la Directrice précise que les moyens habituels seront utilisés pour informer tous les chasseurs, à savoir :

- Mail,
- Réseaux sociaux,
- Informations en direct,
- Campagne de communication

- 2) La parole est ensuite passée à Mr PAYET, de l'ex BNOI, devenue SD974, située maintenant au 49, rue Mazagran à st Denis, qui fait le bilan de l'année 2022 :
 - a. Il rappelle que la Police de la nature est en permanence sur le terrain dans sa lutte contre le braconnage.
 - b. Mr PAYET informe l'assistance qu'aujourd'hui, la SD974 : c'est EAU, PECHE, CHASSE, MARITIME, etc ...
 - c. Aujourd'hui c'est 11 personnes à la REUNION : soit 5 nouvelles recrues
 - d. Il demande à tous les chasseurs d'être des chasseurs responsables : SECURITE à la chasse, REGULARISATION d'utilisation des armes à feu.
 - e. Il informe l'assemblée que la SD974 est intervenue cette année 2022 :
 - i. Il y a eu 4 procès-verbaux de dressés
 - ii. Des procédures effectuées sur la pollution de Salazie, sur les braconniers pour pigeons ramiers avec confiscation des armes et véhicules, sur la confiscation de 153 carapaces de tortues, sur les chasses en zone humide pour lesquelles le règlement européen du 16/02/2023 interdit d'effectuer du tir en zone humide : la mer, le territoire marin, les abords des étangs, etc...

Il termine son propos en confirmant à la FDC974 et à l'assemblée présente, que la SD974 est à la disposition des chasseurs et qu'en cas de délits avérés avec preuves à l'appui, il ne faut pas hésiter à faire appel à la SD974.

- 3) Le Président invite ensuite Mr PERIAMODELY, Président de la louveterie de la REUNION à prendre la parole. Mr PERIAMODELY informe alors l'assemblée du bilan 2021/2022
 - a. Il rappelle que le Président de la louveterie est recruté par le Préfet pour un mandat de 5 ans
 - b. Que les 3 personnes constituant la louveterie de la REUNION sont toutes bénévoles
 - c. Que la louveterie de la REUNION est sous la responsabilité de la DEAL
 - d. Que le rôle de la louveterie de la REUNION va de la lutte contre les espèces envahissantes jusqu'à la lutte contre le braconnage en partenariat avec la Gendarmerie
- 4) Le Président de la FDC974 prie ensuite Mme Lucie GAUCHET, employée de la FDC974, de présenter à l'assemblée son rapport 2022 sur le FRANCOLIN GRIS qui a commencé en 2021. Celui-ci est actuellement en danger sur la REUNION. Rapport intéressant et détaillé qui a retenu l'attention de toute l'assemblée.
- 5) La parole est ensuite transmise à Mme Jane COZETTE, Directrice de la FDC974 pour présenter les résultats de l'année :
 - a. L'étude sur le TANGUE à la REUNION. Résultats et présentations intéressants qui ont retenu l'attention de l'assemblée
 - b. L'importance de l'application ChassAdapt qui a été utilisée et validée par 20% des chasseurs de tangues.
 - c. L'importance du carnet de prélèvement
 - d. L'importance et la nécessité de créer son compte SIA

Comme convenu en ouverture de l'Assemblée Générale, le résultat du tirage au sort est alors annoncé par Jane COZETTE :

- 1^{er} lot : La validation départementale du permis avec assurance : le gagnant est MARIE Christian

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et lève la séance à 11h55.

Le Secrétaire de la FDC



Pierre-Yves MAUREAU

Le Président de la FDC



Patrick BEAUDRON